

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis :

Le Département des Hautes-Alpes a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'occupation du camping du Chevalet situé sur un terrain de 45 000 m² environ sur lequel sont édifiés :

- 1 bâtiment d'accueil de 248 m² environ,
- 1 bloc sanitaires / chaufferie de 103 m² environ,
- 1 local technique / poubelle de 24 m² environ
- 5 bungalows construits en 2025 de 30 m² à 40 m² environ,
- 5 chalets vétustes de 40 m² environ,
- Une quarantaine d'emplacements de camping naturels

Ce camping dépend du domaine public aéroportuaire de l'aérodrome d'Aspres-sur-Buëch (cf. plan des installations en annexe).

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public selon les modalités suivantes :

- exploitation du camping,
- pour **une durée de 5 ans** qui **prendra effet le 1^{er} janvier 2027 et qui s'achèvera le 31 décembre 2031**,
- moyennant une redevance annuelle d'occupation du domaine public fixée à **8 500 euros*** (* *Le montant de la redevance sera indexé sur l'indice INSEE du cout de la construction, moyenne des 4 derniers indices*),
- engagement de réaliser les travaux ci-après, suivant un planning prévisionnel :
 - **2026 / 2027 :**
 - Terrassement abords pyramide (côté Nord et Est),
 - Remplacement poteaux bois auvent (accueil),
 - Peinture intérieure et extérieur pyramide.

- **2027 :**
 - Création ralentisseur entrée camping (brise-essieu ou coussin berlinois),
 - Entretien sanitaire (travaux divers).
- **2028 :** Entretien chaussée (apport + étalage de 45 T de gravier 6/10 par la SRM).
- **2029 /2030 :** Réfection chalets (bardage + saturateur), estimation entre 12 et 14000 euros.
- Ainsi que tous les 2 ans : abattage et dessouchage d'arbres morts (location d'une rogneuse)

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'occupation de ce camping peut manifester son intérêt par **un courrier recommandé avec accusé de réception** adressé à :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes
Service Foncier et immobilier
Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
CS 66005
05008 GAP CEDEX

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat et de son projet.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, le Département pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée par le Département en application de l'article L. 2122-1-1 du Code Générale de la Propriété des Personnes Publiques. Le département attribuera ainsi la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Date limite de réception des candidatures : lundi 20 avril 2026 à 12h00.

ANNEXES

ANNEXE - Plan de situation



PHOTOS

BATIMENT « PYRAMIDE »

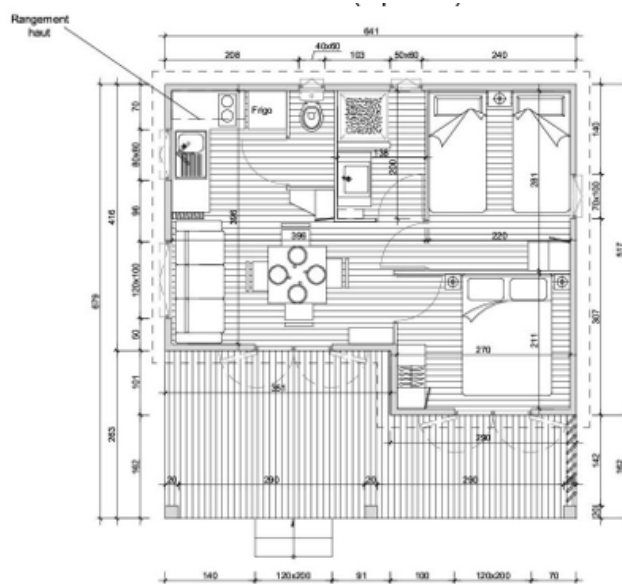
Composé d'un espace d'accueil, lieu de vie avec table, fauteuils, table de ping-pong, etc.



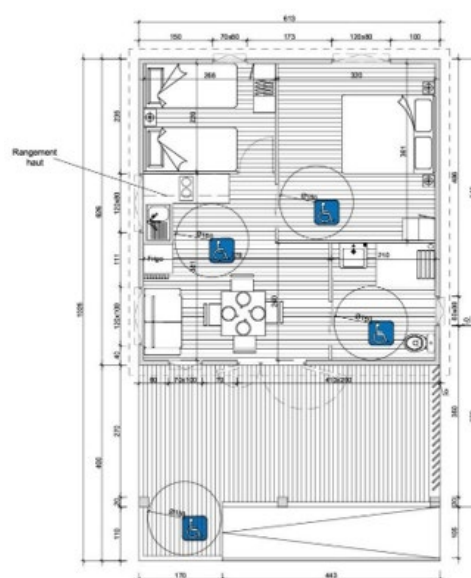
Vue aérienne des nouveaux chalets – mis en place en 2025



Intérieur d'un chalet neuf



Chalet (4 ou 5 places)



Chalet PMR (4 places)

A white motorhome is parked on a gravel surface in a campsite. The motorhome is surrounded by tall, mature pine trees that cast long shadows on the ground. In the background, a wooden fence and distant mountains are visible under a clear blue sky.



PLAN

This architectural floor plan shows a rectangular house with a central corridor and various rooms. The overall dimensions are 14.50m by 7.25m. The layout includes:

- Entrance:** A small porch (PORCHE) with a door (porte bois à poser) and a storage area (garage matériel).
- Living Area:** A large central hall (SANTAIRES FEMMES and SANTAIRES HOMMES) with a fireplace (cheminée) and a large window (vitrage). There are also two smaller living areas (L-LINGE ROBINET and L-LINGE ROBINET) with built-in furniture (meuble bois 2x2.2).
- Kitchen:** A central kitchen (6 LAVE-VAISSELLE) with a sink (3 Lavabos) and a built-in unit (meuble bois 2x2.2).
- Bathrooms:** Two main bathrooms (WC ENF and WC) and a smaller one (WC HANDI) with a shower (douche).
- Storage:** A large storage area (RÉSERVE) and a smaller one (garage matériel).
- Other:** A central staircase (3 Lavabos) and a small room (WC) with a sink (3 Lavabos).

The plan includes numerous dimensions and annotations for construction details, such as door types (porte bois à poser) and window types (vitrage).